



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/42/582  
25 septembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-deuxième session  
Point 21 de l'ordre du jour

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE : PROGRAMME D'ACTION DES  
NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT  
DE L'AFRIQUE, 1986-1990

Lettre datée du 23 septembre 1987, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, qui a accueilli le deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français à Québec du 2 au 4 septembre 1987, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document d'information sur les résultats de cette conférence.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente note d'information comme document de l'Assemblée générale au titre du point 21 de l'ordre du jour.

Je vous transmettrai, pour votre gouverne, le rapport final du deuxième Sommet aussitôt qu'il sera disponible.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Stephen LEWIS

ANNEXE

Deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant  
en commun l'usage du français

Le second Sommet des pays ayant en commun l'usage du français s'est déroulé à Québec les 2, 3 et 4 septembre 1987. Sous la présidence générale du Premier Ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, le Sommet regroupait 40 pays représentant tous les continents, dont 28 chefs d'Etat ou de gouvernement. Trois communautés avaient le rang d'invités spéciaux : la Louisiane, le New Hampshire et le Val d'Aoste.

Cette nouvelle tribune de la francophonie mondiale a pris naissance à Niamey, Niger, en 1970 au moment de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Elle vise non seulement à développer la francophonie mondiale, mais également à renforcer le dialogue politique et économique, entre pays partageant une même langue, et à revitaliser la coopération par des initiatives concrètes.

Le Sommet de Québec comportait deux grands thèmes : économie et politique d'une part, coopération et développement d'autre part. Sous le volet économique et politique, les discussions ont porté principalement sur l'Afrique australe, le Moyen-Orient, le golfe Persique, l'endettement, le prix des produits de base et le commerce international. Dans le domaine de la coopération et du développement, il a été question de cinq secteurs prioritaires, aussi appelés réseaux : agriculture, énergie, information scientifique et développement technologique, industries de la langue, communications et culture. Ces réseaux, constitués lors du premier Sommet en 1986, feront l'objet d'une intégration progressive aux directions générales de l'ACCT.

Les mécanismes du suivi constituaient également une composante importante du volet coopération. Les pays du Sommet se sont accordés sur la nécessité de maintenir un comité de suivi et des réseaux. Ils ont en même temps convenu de la création d'un comité consultatif conjoint chargé de coordonner l'exécution des discussions du Sommet et d'examiner les possibilités d'intégrer progressivement les cinq réseaux aux directions générales de l'ACCT. Ce comité sera composé du Comité du suivi et des chefs de réseaux de même que du Secrétaire général de l'ACCT, assisté de ses directeurs généraux et du contrôleur financier. L'Agence aura ainsi un plus grand rôle à jouer dans les activités de coopération internationale découlant du Sommet. Au chapitre du financement, l'accent sera mis sur les contributions multilatérales tout en conservant le financement bilatéral pour certaines activités.

Ce deuxième Sommet a permis l'adoption d'un nombre important de résolutions, à la fois dans le domaine politique et économique et dans le domaine de la coopération internationale. Au chapitre politico-économique, les résolutions qui ont été adoptées sont de deux ordres : 1) politique - le Moyen-Orient, l'Afrique australe, le conflit irano-iraquien, et 2) économique - l'aide économique au Tchad et au Liban, l'agriculture et la protection de l'environnement, la lutte à l'érosion en Haïti, et la situation économique mondiale. Cette dernière a fait l'objet d'une résolution globale qui porte sur les préoccupations vitales des pays en développement présents au Sommet, à savoir la dette, les matières premières et les échanges internationaux.

Au niveau de la coopération et du développement, des programmes substantiels ont été retenus dans les secteurs de l'agriculture, énergie, communications et cultures, information scientifique et développement technologique, et industries de la langue.

En ce qui concerne les actions hors réseaux, les participants au Sommet ont endossé le principe de l'organisation des jeux de la francophonie tel que proposé par la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays francophones. Les premiers jeux devraient avoir lieu au Maroc en 1989.

Le Sommet a également adopté, à l'initiative du Canada, une déclaration de solidarité. Celle-ci synthétise l'engagement des pays et gouvernements participants et traduit surtout la volonté politique qui les réunit. Par cette déclaration, les sommets ont voulu s'inscrire au rang des grandes concertations internationales.

A plus d'un titre, le Sommet de Québec aura atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Cette nouvelle formule de concertation entre pays ayant en commun l'usage d'une même langue démontre une volonté politique de poursuivre le dialogue Nord-Sud dans le but d'assainir et de donner un souffle nouveau à la coopération existante, dans le respect des différences propres à chaque pays concerné.

Le Sénégal sera l'hôte du troisième Sommet des pays ayant en commun l'usage du français, qui se tiendra à Dakar vers le mois de mars 1989. Il convient de souligner que le sigle du Sommet de Québec est maintenant, sur proposition du Niger, l'emblème officiel des sommets des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

-----